Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 034-213401201-20250331-DEL2025_0009-BF

DEL 2025_009

Ville de Jacou
Département de l'Hérault

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Absent : 0

Date convocation et affichage : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Christine Marti, Violaine Morel, Brigitte March, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Brice Favre, Jamal Elassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Christine Delage	pouvoir à Jacqueline Vidal
Renée Collomb	pouvoir à Jean-Michel Caritey
Nachida Bourouiba	pouvoir à Renaud Calvat
Nicolas Jourdan	pouvoir à Eric Monin
Corentin Pic	pouvoir à Michel Combettes

Secrétaire de séance : Elisabeth Nait

Affaire 4 – Adoption du budget primitif de la commune – Exercice 2025
Rapporteur : Magali Nazet-Marson

Madame la première adjointe rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2025 s'est déroulé le 10 mars 2025.

Elle propose au conseil municipal de procéder à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2024, conforme aux orientations fixées, par nature avec présentation fonctionnelle :

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 034-213401201-20250331-DEL2025_0009-BF

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, équilibrée comme suit :
  Dépenses = 10 334 928 €
  Recettes = 10 334 928 €

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, d'un total de :
  Dépenses = 12 338 966,45 €
  Recettes = 12 338 966,45 €

A l'issue de l'examen du document budgétaire, elle propose au conseil municipal :

1) d'adopter, par chapitre, le projet de budget primitif de la commune de l'exercice 2025 présenté,

2) d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut, Madame l'Adjointe déléguée aux finances, à mettre en œuvre les dispositions budgétaires approuvées et à procéder, à l'intérieur de chaque chapitre, aux virements de crédits entre articles nécessités par la gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé de Madame la Première adjointe et après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré**, ADOPTE :**

- Section fonctionnement :

- Dépenses : **à L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** pour tous les chapitres (1 abstention : Robert Trinquier)
- Recettes : **à L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** pour tous les chapitres (1 abstention : Robert Trinquier)

- Section investissement :

- Dépenses : **à L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** pour tous les chapitres (1 abstention : Robert Trinquier)
- Recettes : **à L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** pour tous les chapitres (1 abstention : Robert Trinquier)

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Elisabeth Nait

MAIRIE DE JACOU (Hérault)

Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat

Certifiée exécutoire compte tenu des :
- date d'envoi en Préfecture le : 03/04/2025
- date d'affichage le 03/04/2025